



**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 12 juin 2026**

DÉLIBÉRATION N°CS-2026-019

Objet : Composition du Comité Syndical

L'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 27 mai 2026 s'est réuni à Arles le 12 juin à 09 h 00 sous la présidence du Doyen d'âge, M. ARSAC Bernard.

M. Bernard ARSAC a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 22 membres sur 23, soit 91 voix sur 92

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Mandy GRAILLON, Claire MAILHAN, Aurélie JANICKI, Caroline CLAUZEL, Guillaume LINSOLAS, Fabien ESTEVAN, Martial ALVAREZ, Nieves CASTEJON, Bertrand MAZEL, Thibaut MENA, Johan BERGENEAU, Bernard ARSAC,

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Ludovic PERNEY représenté par Cyril JUGLARET, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Patrick de CAROLIS représenté par Claire MAILHAN, Marie-Hélène ROSSO représentée par Nieves CASTEJON, Jérôme BERNARD représenté par Johan BERGENEAU, François JOURDAN représenté par Bernard ARSAC

Était absent et excusé Monsieur : Daniel CARLOTTI

Assistaient à la séance : Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Cindy AVON, Magali BLANC, Estelle ROUQUETTE, Magali GORCE, Emilie IPSILANTI

DÉLIBÉRATION N°CS-2026-019

Objet : Composition du Comité Syndical

Le Comité Syndical,

Vu le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
Vu la loi n°2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au Parc naturel régional de Camargue,
Vu l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 21-394 du 23 juillet 2021 de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, désignant ses représentants au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu la délibération n° CD-2021-23-12 du 23 juillet 2021 du Département des Bouches-du-Rhône, désignant ses représentants au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu la délibération n°2026-16 du 15 avril 2026 de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, désignant ses représentants au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu la délibération n° DEL 2026-043 du 05 juin 2026 de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, désignant ses représentants au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu la délibération n° DEL_2026_0130 de la commune d'Arles, désignant ses représentants au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu la délibération n°CC2026-030 du 14 avril 2026 de la Communauté d'Agglomération d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette, désignant ses représentants au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu la délibération n° NH-010-19164/26/CM du 16 avril 2026 de la Métropole Aix-Marseille Provence désignant ses représentants au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu la délibération n° 01-ER-17 du 13 juin 2024 du Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles, désignant ses représentants au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,

➤ Considérant

- Que consécutivement au renouvellement des conseils municipaux, les représentants des communes et des intercommunalités membres du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue (SMG-PNRC) ont été élus,
- Qu'ainsi, la composition du Comité Syndical du SMG-PNRC est établie,
- Qu'il convient d'acter la composition du Comité Syndical du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue (SMG-PNRC),

➤ Décide

- D'acter la composition du Comité Syndical comme suit :

Membres	Titulaires	Suppléants	Voix
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Jacqueline BOUYAC	Christophe MADROLLE	10
	Cyril JUGLARET	Suzelle AYOT	10
	Anne CLAUDIUS-PETIT	Solange PONCHON	10
	Ludovic PERNEY	Georges BOTELLA	10
Département des Bouches-du-Rhône	Mandy GRAILLON	Nicole JOULIA	7
	Martine AMSELEM	Lucien LIMOUSIN	7
	Corinne CHABAUD	Marie-Pierre CALLET	7
Commune d'Arles	Partick de CAROLIS	Emmanuel LESCOT	2
	Claire MAILHAN	Pierre RAVIOL	2
	Aurélie JANICKI	Catherine BALGUERIE	2
Commune des Saintes Maries de la Mer	Guillaume LINSOLAS	Leslie DUPIN	2
	Caroline CLAUZEL	Stéphanie PAQUET	2
	Fabien ESTEVAN	Marie-Pierre VAILLE	2

Commun de Port Saint Louis du Rhône	Martial ALVAREZ	Marie-F BRACCINI	2
	Nieves CASTEJON	Marie-Agnès GARCIA	2
	Marie-Hélène ROSSO	Icham CHAIB	2
Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette	Thibaut MENA	Sébastien ABONNEAU	2
	Bertrand MAZEL	Antonia ALLARD	2
Métropole Aix-Marseille-Provence	Jérôme BERNARD	Philippe ARDHUIN	3
	Joan BERGENEAU	Philippe LEANDRI	3
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles	Bernard ARSAC	Jacques ROZIERE	1
	François JOURDAN	Paul BLANCHET	1
	Daniel CARLOTTI	Olivier ROLLIN	1

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président de séance,

Bernard ARSAC

Fabien ESTEVAN



REÇU EN PREFECTURE

le 15/06/2026

Application agréée E-legalite.com